



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte tarifaire

Question écrite n° 11482

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le nouveau decoupage tarifaire etabli par France Telecom, a partir de la circonscription de Verdun. A l'heure ou le Gouvernement engage une politique volontariste d'aménagement du territoire, la repartition geographique des « zones locales elargies » isole un peu plus le Nord meusien, separe de ses poles administratifs et economiques naturels que sont Metz et Nancy. Le surcout financier differentiel qui en resulte amoindrit le potentiel de developpement de la circonscription, notamment au regard des possibilites que represente le teletravail face au phenomene de desertification de nos zones rurales. Eu egard aux graves difficultes economiques que connait le Nord meusien, il apparait hautement souhaitable que la circonscription de Verdun beneficie des memes dispositions favorables que celles retenues a juste titre pour le Sud meusien. Il lui demande par consequent de bien vouloir lui faire connaitre les mesures susceptibles d'etres prises a cet effet.

Texte de la réponse

Les mesures de restructuration tarifaire, conformes aux decisions de comite interministeriel d'aménagement du territoire, qui s'est deroule a Mende le 12 juillet 1993, permettent de reduire l'« effet distance » et contribuent ainsi a l'objectif d'aménagement du territoire. Elles comportent certes un ajustement a la hausse du prix des communications locales et de l'abonnement, mais leur effet global sera positif pour les abonnees grace a une baisse sensible des communications longue distance et a la mise en place des zones locales elargies. En ce qui concerne la circonscription tarifaire de Verdun, il est vrai que la tarification des communications avec Metz et Nancy reste inchangee a une unite Telecom toutes les vingt-quatre secondes. Toutefois la mise en place des zones locales elargies permet de multiplier par 7,3 le nombre d'abonnees susceptibles d'etre appeles au tarif local a partir de la circonscription de Verdun ; en particulier les circonscriptions de Charleville-Mezieres, Briey, Bar-le-Duc, Sainte-Menehould et Vouziers sont atteintes au tarif local. D'ores et deja cette reforme permet d'obtenir globalement une reduction du prix des communications emises a partir de la circonscription de Verdun. Un bilan detaille des effets de la reforme sera entrepris des les prochains mois. Dans ce cadre, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur portera une attention toute particuliere a l'evolution de la geographie tarifaire demandee par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11482

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 849

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2064